

Séance du comité administratif du 30 avril 2025
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance du comité administratif est sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire Saint-Hilarion et préfet, à laquelle il y avait quorum à l'édifice de la MRC de Charlevoix, située au 4, place de l'Église à Baie-Saint-Paul, et suivant la Loi.

Sont présents les maires et mairesse suivants :

MM.	Jean-Guy Bouchard, maire	Petite-Rivière-St-François
	Emmanuel Deschênes, maire	Les Éboulements
	Michaël Pilote, maire	Baie-Saint-Paul
Mme	Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Madame Karine Horvath, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Monsieur Patrick Lavoie souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif présents et procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
- Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
2. FRR – Volet Démarrage et expansion : octroi d'une aide financière à un promoteur
3. FRR – Volet Émergence de projets d'entreprises : octroi d'une aide financière à un promoteur
4. FRR – Volet Projets spéciaux : octroi d'une aide financière à un promoteur

Service de l'aménagement du territoire et Convention de gestion territoriale (CGT)

5. Demande de démolition en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (2235, route du Fleuve, Les Éboulements)

Divers

6. FRR – Volet soutien aux maisons des jeunes : Le District de Saint-Urbain (2025)
7. FRR – Volet Infrastructures de loisir : municipalité de Saint-Hilarion (2025)
8. Entente de développement culturel : octroi d'une aide financière à un promoteur
9. RVGRH 2025 : autorisation de paiement d'une facture du Fairmont Le Manoir Richelieu
10. Résolution modifiant les engagements au fonds des dividendes éoliens
11. Affaires nouvelles
12. Correspondance
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE

Monsieur Patrick Lavoie constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à tous et toutes.

CA-2025-48 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption du projet d'ordre du jour est proposée par madame Claudette Simard et résolue unanimement.

CA-2025-49 2- FRR – VOLET DÉMARRAGE ET EXPANSION : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'une enveloppe budgétaire destinée à soutenir des activités de démarrage et expansion, financée par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du volet démarrage et expansion du FRR pour l'année 2025;

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Démarrage d'une entreprise de location de voitures dans Charlevoix	Location Voitures Charlevoix (DE2502-804)	5 000 \$ (2025)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ conformément aux recommandations ci-haut présentées et que la contribution imputée au FRR 2025 soit conditionnelle au renouvellement du FRR, conformément à la signature d'une entente intervenant avec le MAMH à cet effet.

QUE monsieur **Patrick LAVOIE**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

CA-2025-50 3- FRR – VOLET ÉMERGENCE DE PROJETS D'ENTREPRISES : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

ATTENDU QUE le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'une enveloppe budgétaire destinée à soutenir l'émergence de projets d'entreprises, financée par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet est recommandé et qu'il y a lieu de lui accorder une aide financière provenant du volet émergence de projets d'entreprises du FRR pour l'année 2025;

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
Accompagnement stratégique et transformation numérique des communications	Auberge La Fascine (FE2504-810)	2 250 \$ (2025)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard résolu à l'unanimité

QUE la MRC entérine la recommandation formulée par le SDLE à l'effet d'octroyer une aide financière de 2 250 \$ conformément aux recommandations ci-haut présentées et que la contribution imputée au FRR 2025 soit conditionnelle au renouvellement du FRR, conformément à la signature d'une entente intervenant avec le MAMH à cet effet.

QUE monsieur **Patrick LAVOIE**, préfet, et madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec le bénéficiaire de l'aide financière accordée.

4- FRR – VOLET PROJETS SPÉCIAUX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR

Ce sujet de l'ordre d jour est reporté à ne séance ultérieure.

CA-2025-51 5- DEMANDE DE DÉMOLITION EN VERTU DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (2235, ROUTE DU FLEUVE, LES ÉBOULEMENTS)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148.0.20.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC peut exercer un pouvoir de désaveu à la suite d'une décision d'un comité de démolition ou d'un conseil municipal d'accorder la démolition d'un immeuble patrimonial visé à son règlement de démolition d'immeubles ;

ATTENDU QUE la MRC doit se positionner afin de faire savoir à la municipalité si elle conteste ou non la décision municipale;

ATTENDU le statut de l'immeuble situé au 2235, route du Fleuve, Les Éboulements qui figure dans l'inventaire architectural de la MRC de Charlevoix et qui fait l'objet d'une autorisation municipale de procéder à sa démolition;

ATTENDU l'analyse effectuée et les considérations présentées au Conseil de la MRC de Charlevoix, incluant notamment la présentation de l'immeuble, l'état actuel de l'immeuble, sa valeur patrimoniale, les raisons invoquées pour procéder à sa démolition et diverses informations concernant la démolition de l'immeuble situé au 2235, route du Fleuve, Les Éboulements, dont les coûts estimés et l'utilisation prévue du site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michaël Pilote et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix n'utilise pas son pouvoir de désaveu prévu dans la Loi pour renverser la décision de la municipalité des Éboulements à l'effet d'autoriser la démolition de l'immeuble situé au 2235, route du Fleuve, Les Éboulements.

QUE la MRC de Charlevoix transmette à la municipalité des Éboulements quelques éléments pertinents et certaines préoccupations qu'elle juge intéressant de porter à son attention.

CA-2025-52 6- FRR – VOLET SOUTIEN AUX MAISONS DES JEUNES : LE DISTRICT DE SAINT-URBAIN (2025)

ATTENDU QUE le plan de travail du FRR 2025 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir le fonctionnement et les opérations des maisons des jeunes ou de leurs points de service;

ATTENDU QUE le plan de travail prévu par la MRC prévoit que la somme disponible par municipalité dans le volet Soutien aux maisons des jeunes est de 5 000 \$ annuellement;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, Le District de Saint-Urbain a transmis à la MRC une demande d'aide financière de 5 000 \$ pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le coût total du projet pour 2025 est évalué à 43 500 \$, et ce, pour opérer la maison des jeunes de Saint-Urbain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix octroie la somme de 5 000 \$ prévue dans le plan de travail du FRR de la MRC pour appuyer l'organisme Le District de Saint-Urbain dans le cadre de l'animation de la maison des jeunes pour l'année financière 2025 et que la contribution imputée au FRR 2025 soit conditionnelle au renouvellement du FRR, conformément à la signature d'une entente intervenant avec le MAMH à cet effet.

QUE le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soient autorisés, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente intervenant avec Le District de Saint-Urbain.

**CA-2025-53 7- FRR - VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR :
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION (2025)**

ATTENDU QUE les priorités d'intervention du FRR de la MRC de Charlevoix comportent un volet qui vise à soutenir des projets municipaux dans le domaine de l'amélioration des infrastructures de loisir;

ATTENDU QUE les priorités d'intervention adoptées par la MRC prévoient que la somme disponible par municipalité dans le volet « Infrastructures de loisir » est de 10 000 \$ annuellement;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet a été soumis par la municipalité de Saint-Hilarion, soit l'aménagement d'un parc de planche à roulettes (skatepark) sur sa patinoire extérieure

ATTENDU QUE le coût total de ce projet s'élève à 13 000 \$ et que la contribution de la municipalité de Saint-Hilarion et de ses partenaires est évaluée à 3 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC de Charlevoix accorde une somme de 10 000 \$ à la municipalité de Saint-Hilarion dans le cadre du volet « Infrastructures de loisir » du FRR (budget 2025) et que la contribution imputée au FRR 2025 soit conditionnelle au renouvellement du FRR, conformément à la signature d'une entente intervenant avec le MAMH à cet effet.

QUE madame **Karine HORVATH**, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Hilarion.

**CA-2025-54 8- ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL :
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

ATTENDU QUE le plan de travail de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des projets dans le domaine culturel;

ATTENDU QUE les membres du comité de gestion de l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix recommandent d'octroyer une contribution financière à deux promoteurs ayant soumis un projet répondant aux objectifs et orientations de l'Entente de développement culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur Jean-Guy Bouchard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le versement d'une contribution aux organismes suivants dont le projet est prévu au plan d'action 2025 dans le cadre de l'Entente de développement culturel :

Projet	Promoteur	Aide financière accordée
FORÊT DE RAMES	Musée maritime de Charlevoix	3 000 \$
ATELIERS ET CLASSES DE MAÎTRE	Festival Charlevoix Danse	2 220 \$

QUE la MRC de Charlevoix autorise le préfet, monsieur **Patrick LAVOIE**, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC le protocole d'entente établi avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

QUE madame **Annie VAILLANCOURT**, agente de développement culturel et patrimonial, soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et pour coordonner le versement de l'aide financière octroyée.

CA-2025-55 9- RVGRH 2025 : AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE DU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix autorise le paiement d'une facture transmise par Fairmont Le Manoir Richelieu au montant de 20 589,82 \$ (avant les taxes applicables), une somme imputée au projet de concertation régionale financé par divers partenaires, dont Services Québec, et pour lequel la MRC de Charlevoix agit comme mandataire.

CA-2025-56 10- RÉSOLUTION MODIFIANT LES ENGAGEMENTS AU FONDS DES DIVIDENDES

Il est proposé par monsieur Emmanuel Deschênes et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède au retrait de deux sommes prévues aux engagements du fonds éoliens d'innovation et de développement régional (dividendes éoliens) compte tenu de changements apportés à la réalisation des projets soit le retrait d'une somme de 200 000 \$ pour le projet de mise aux normes de l'hébergement des travailleurs à Maison Mère du Complexe PFM et le retrait de 35 000 \$ pour le projet du Sentier de la Rive, une somme financée par d'autres partenaires que la MRC.

11- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

12- CORRESPONDANCE

ORGANISME GOUVERNEMENTAL

Madame Mirianne Dussault-Brodeur, attachée politique pour madame Christine Labrie qui est députée de Sherbrooke, nous a envoyé un courriel à la suite de la réception de la résolution numéro 47-04-25 de la MRC de Charlevoix.

DIVERS

Monsieur André Desnoyers nous a fait parvenir un courriel concernant les paradis fiscaux.

13- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

CA-2025-57 14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Michaël Pilote et résolue unanimement. Il est 16 h 15.



Patrick Lavoie
Préfet



Karine Horvath
Directrice générale et greffière-trésorière